

LES ENTREPRENEURS AFRICAINS ENTRE AJUSTEMENT ET DÉMOCRATIE

L'existence d'un ethos entrepreneurial africain fondé sur un calcul financier des risques, sur une gestion parcimonieuse des ressources économiques, sur un emploi approprié des « spécificités culturelles » et des pesanteurs de l'environnement communautaire ou politique, semble désormais à la fois admise et, pour l'essentiel, démontrée (1). Il suffit néanmoins d'analyser minutieusement la composition du capital des entreprises — comme le fait Y.-A. Fauré dans ces pages pour le cas ivoirien —, d'arpenter les zones industrielles de nombre de métropoles africaines, ou de consulter les journaux locaux relatant les derniers scandales industriels ou financiers pour se convaincre que cet ethos, loin de dominer le champ économique sous-continentale, n'en occupe que les marges ; et qu'il se réalise plus rarement encore sous la forme d'entreprises à la fois transparentes et dynamiques. Les véritables entrepreneurs capitalistes, même s'ils « réinventent », subissent ou s'accommodent — bref « bricolent » au sens de Lévi-Strauss (2) — plutôt qu'ils ne reconstruisent des règles d'un jeu économique encore largement dominé par les impératifs rentiers des pouvoirs politiques et des multinationales. Et c'est probablement la persistance de ce bricolage qui donne encore quelque sens — mais beaucoup d'écho — aux interprétations culturalistes des milieux d'affaires.

Ces bricoleurs, qui évoluent dans un univers économique « précontraint » (3), sont en outre tenus de s'adapter aux changements imposés par les brusques accélérations de l'histoire du sous-continent qu'imposent, pêle-mêle, la libéralisation et le moins d'État prônés par les ajustements structurels, les transitions chaotiques vers la démocratie, la nouvelle donne sud-africaine — dont les contours et les règles restent, aujourd'hui encore, « extrêmement flous » (4) — le big bang de la dévaluation du franc CFA ou la dépréciation continue des monnaies zaïroise ou nigériane (5). Il est loisible de penser qu'à terme ces mutations majeures profiteront aux opérateurs privés africains ; dans l'immédiat, elles compliquent passablement la prévisibilité des actes de production et d'échange, modifient leur rapport à l'État et accélèrent, dans la plupart des pays, les tendances à l'informalisation. Néanmoins, à

la lecture des textes de cette livraison, on ne peut que se demander si la figure du capitaliste africain est désormais conviée à occuper une position centrale dans l'accumulation, ou si les transformations en cours ne font que modifier les marges dans lesquelles ils évoluent.

L'un des aspects récurrents des articles est de rappeler que les pratiques capitalistes en Afrique naissent de trajectoires sociales brusquement infléchies. L'exclusion est fondatrice, aussi bien dans le parcours exceptionnel du grand commerçant burkinabè, devenu industriel, analysé par B. Gamme et M. Ouedraogo. La mise à distance — au sens littéral dans le cas de la diams'pora sénégalaise (S. Bredeloup) —, emprunte des voies singulières, depuis la pression sorcellaire suscitant des usages spécifiques chez les promoteurs du Congo (T. Dzaka, M. Milandou) (6), jusqu'à l'interdiction faite aux Noirs sous le régime d'apartheid d'exercer des activités économiques importantes (A. Marynczak).

Ces exclusions sont probablement fondatrices. Mais elles ont un prix non négligeable.

D'abord le prix du soupçon qui s'attache à toute réussite personnelle : bien que les grands commerçants sénégalais jouent un rôle capital dans la valorisation des ressources diamantifères du Zaïre, ils sont vus avant tout comme des prédateurs « étrangers », et partant, se trouvent régulièrement soumis aux vindictes xénophobes que manipulent en

(1) Cf. notamment, et pour ne reprendre ici que des textes récents, J.-F. Bayart, « L'invention paradoxale de la modernité économique », in J.-F. Bayart (éd.), *La réinvention du capitalisme*, Paris, Karthala, 1994 ; S. Ellis, Y.-A. Fauré (éds.), *Entreprises et entrepreneurs d'Afrique sub-saharienne*, Paris, Karthala, 1994 ; E. Grégoire, P. Labazée (éds.), *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest*, Paris, Karthala-Orstom, 1993 ; J. Ellis et Y.-A. Fauré (éds.), *Entreprises et entrepreneurs africains*, Paris, Karthala-Orstom, 624 p., à paraître en janvier 1995, etc.

(2) « Le bricoleur est apte à exécuter un grand nombre de tâches diversifiées, mais, à la différence de l'ingénieur, il ne subordonne pas chacune d'elles à l'obtention de matières premières et d'outils, conçus et procurés à la mesure de son projet : son univers instrumental est clos », Cl. Lévi-Strauss, *La pensée sauvage*, Paris, Plon, 1962, p. 29.

(3) La distinction faite par Cl. Lévi-Strauss entre le bricoleur et l'ingénieur, fondée sur la capacité à transformer ou la tendance à subir l'environnement, est finalement proche de l'opposition entre les concepts d'exploitant et d'entrepreneur telle que récemment reprise, après F. Perroux, par Y.-A. Fauré, *Petits entrepreneurs de Côte-d'Ivoire. Des professionnels en mal de développement*, Paris, Karthala, 1994, p. 67.

(4) Cf. D. Darbon, V. Faure, « Les voix de la recomposition », *Politique africaine*, 48, décembre 1992, p. 3.

(5) La tentation est toujours grande, chez les défenseurs d'une politique de stricte « vérité » monétaire — de conférer aux marchés parallèles de la monnaie un rôle d'indicateur du taux de change d'équilibre de marché (Cf. P. Jacquemot, E. Assidon, *Politiques de change et ajustement en Afrique*, Paris, Ministère de la Coopération, 1988, pp. 63 et suiv.). Toutefois, rappelons pour seul exemple que la dépréciation de la naïra nigérienne sur le marché noir a absorbé en quelques mois les effets mécaniques de la dévaluation du franc CFA, sans qu'un lien significatif puisse être établi avec la dégradation de l'économie « réelle » du Nigeria.

(6) On retrouvera des conclusions analogues à celles de C. F. Fisiy, P. Geschiere, « Sorcellerie et accumulation, variations régionales », in P. Geschiere, P. Konings (éds.), *Itinéraires d'accumulation au Cameroun*, Paris-Leiden, ASC-Karthala, 1993, p. 129, notant que le discours de la sorcellerie a pour but de rendre intelligibles les « articulations souvent déconcertantes entre ce qui se passe au niveau de la famille et les développements politico-économiques plus larges ».

coulisses le pouvoir politique (7). De même, nombre de croyances populaires concernent les pactes réels ou supposés que les hommes d'affaires ont dû passer avec les forces occultes afin de réussir. Les capitalistes noirs sud-africains ayant traversé l'apartheid ne semblent pas épargnés par le doute radical sur la moralité de leur réussite : comment avoir pu accumuler sans l'assentiment du régime raciste — donc sans collaborer —, ou à l'inverse sans s'être impliqué dans des activités illégales voire maffieuses ?

Ensuite, le prix d'une adaptation des pratiques entrepreneuriales aux contraintes sociales, politiques, culturelles locales. Précisons : posté aux marges d'un champ économique dominant livré tout entier à l'activité rentière, situé de plus aux limites de l'enrichissement socialement acceptable, l'entrepreneur capitaliste n'a guère les moyens de se laisser porter par le courant du froid « calcul égoïste », moins encore d'employer la violence pour précipiter le passage à l'« ordre économique capitaliste et abréger les phases de transition » (8). L'entrepreneur en Afrique est « bricoleur » parce qu'il n'a, jusqu'à présent, nul pouvoir de « faire » le capitalisme à la manière de ses pairs occidentaux qui purent révolutionner les routines sociales, techniques et politiques de la production (9) quand ils ne les trouvèrent pas d'emblée transformées. Il lui faut donc s'accommoder de tout. Ainsi, les ruptures de trajectoires sociales ou les dissidences exposées ici s'accomplissent dans une série de figures — celle de la geste pulaar pour les commerçants de pierres sénégalais, celle de l'oncle et du chef de lignage pour les promoteurs congolais, etc. —, qui procèdent des rhétoriques imposées par l'imaginaire collectif. Il n'est pas jusqu'aux premières formes de la conscience d'intérêts collectifs qui n'empruntent, comme le rappelle A. Marynczak pour l'Afrique du Sud, le chemin des associations ou des collectifs religieux, plutôt que celui du regroupement syndical. De même, l'organisation interne des entreprises fait rarement l'impasse sur les pressions exercées par les communautés d'appartenance, mais tend plutôt à renverser l'ordre des soumissions économiques admises entre un individu et ses collectifs (10).

(7) Faut-il rappeler que les expulsions violentes des petits et moyens commerçants étrangers, dont le continent se repaît bien souvent, sont toujours des moments où se rejoignent, dans une curieuse intimité, les dominants et prédateurs de la sphère politique et les populations qui, soumises à la violence d'État, ne trouvent de refuge que dans des « solidarités » régionalistes ou nationalistes.

(8) Cf. K. Marx, « Genèse du capitalisme industriel », *Le capital*, Paris, La Pléiade, (éd. 1962), p. 1211.

(9) Voir par exemple J. Schumpeter, *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Paris,

Payot, 1984. ou encore F. Braudel, *La dynamique du capitalisme*, Paris, Arthaud, 1985.

(10) A l'opposé des remarques courantes faisant des collectifs — familiaux, confessionnels, etc. — un obstacle à l'émergence d'une rationalité capitaliste par le biais des transferts qu'ils occasionnent, on notera qu'il n'y a de capitalistes en Afrique, et ailleurs, que parmi ceux qui parviennent à les soumettre à des visées d'ordre strictement économique en y effectuant les placements appropriés. Dans le monde des affaires en effet, l'économie dite des transferts n'est, finalement, que la partie visible des stratégies de conversion de capital.

On peut aborder les liens entre les entrepreneurs capitalistes et les pouvoirs politiques de la même manière, à condition de lever — ou du moins de relever — une ambiguïté présente dans une bonne partie de la littérature sur les milieux d'affaires en Afrique. Faut-il en effet parler d'éthique capitaliste lorsque les méthodes d'accumulation sont à l'évidence maffieuses ou crapuleuses, ou se traduisent par une prédation durable et une perte de substance des économies locales ? Certes, le capitalisme sait « à l'occasion être quelque peu crapuleux » (11) et l'on admet aisément que les modes d'accumulation primitive soient « tout ce qu'on voudra, hormis matière à idylle » (12). Toutefois, il n'y a aucune raison d'absoudre les usages qui loin de construire une économie marchande en détruisent tout fondement, avec d'ailleurs la complicité de pouvoirs qui n'ont que faire d'un champ économique concurrentiel. Pas plus qu'on a à s'émerveiller des ruses de la classe politique ivoirienne jouant à titre onéreux les rôles de protecteurs et de « courtiers » au profit de quelques entreprises amies (Y.-A. Fauré). Aussi semblera-t-il paradoxal de ranger sous la même bannière les tentatives d'entrepreneurs sud-africains de collecter l'épargne dans des banques et assurances, afin de l'investir dans l'industrie, et le pillage organisé de la Banque de développement de la République du Niger par quelques Alhazai de Niamey ou Maradi évoqué par E. Grégoire.

La frontière entre promoteurs et prédateurs n'est donc pas aisée à repérer, puisqu'aux marges de l'économie dominante se trouvent aussi bien du profit industriel et commercial que du tribut et de la rente, et que rien n'interdit les entrepreneurs capitalistes d'aller y puiser tour à tour.

Quoi qu'il en soit, ces derniers seraient mal avisés d'ignorer des États qui disposent des moyens légaux pour favoriser l'essor d'entreprises industrielles ou commerciales — l'entrepreneur burkinabè évoqué dans ces pages en aura bénéficié largement —, ou à tout le moins d'un pouvoir de nuisance considérable, comme le suggère l'exemple sénégalais (P. Galand). Aux connivences absolues entre l'État patrimonial et les prédateurs privés et patentés qui vivent dans sa poche — les connexions en cours entre l'ANC et un segment du capital financier noir reposent sur les mêmes ressorts —, s'opposent les rapports nécessaires mais souvent conflictuels entre les pouvoirs publics et les hommes d'affaires : le cas kenyan (G. Ikiara) rappelle que la gestion du secteur para-public, la dégradation des infrastructures de base, la réglementation économique, le pouvoir d'aider un pôle de promoteurs au détriment des autres, etc. sont des sources de tensions permanentes entre capitalistes et dirigeants politiques.

La vague néo-libérale de la dernière décennie a-t-elle bousculé cette donne ? Sauf à choisir entre un État prébendier et pas d'État du tout,

(11) J.-F. Bayart, *art. cit.*, p. 35.

(12) K. Marx, *op. cit.*, p. 1168.

ou à penser que l'État « minimum » ou « circonscrit » (13) précède toujours l'écllosion de la raison privée, rien n'est moins sûr. En revanche, les promoteurs africains semblent plutôt méfiants vis-à-vis des postulats libéraux comme de leur mise en actes. Jusqu'à présent, l'État minimum n'enchanté pas les hommes d'affaires parce que les pertes engendrées par la déréglementation sont encore loin d'être compensées par les politiques, d'ailleurs largement patrimonialisées, de démantèlement d'espaces rentiers (14). Sans compter que les sollicitations fiscales et les accommodements à la marge qui en dérivent pèsent lourdement sur les segments lisibles de la production et des échanges nationaux. De sorte que la plongée dans l'informel, notée par exemple au Sénégal et au Niger, s'en trouve accélérée. De même, l'« ajustement monétaire » de janvier 1994, dont les conséquences sur l'intégration régionale sont encore mal connues, a pour effet immédiat d'élever le taux de rentabilité des malversations douanières (P. Galand), et d'orienter les promoteurs industriels vers des technologies peu coûteuses à l'achat mais qui, obsolètes, dépendent pour être rentables de protections élevées du marché local vis-à-vis des biens du marché mondial.

Sans affecter la nature des États, les transitions démocratiques modifient sensiblement les liens financiers entre la sphère politique et les diverses composantes des milieux d'affaires, qui furent l'un des leviers de la patrimonialisation des ressources étatiques. Pendant deux décennies en effet, les rentes étatiques participèrent à la formation et à la reproduction d'un pôle d'hommes d'« affaires » qui, venus souvent du sérail politique ou administratif, se spécialisèrent dans l'appropriation privée des ressources publiques ; tandis qu'elles ne furent jamais qu'une source annexe d'accumulation et d'expansion pour d'autres pôles d'opérateurs — petits et moyens artisans, patrons du commerce dit traditionnel, anciens fonctionnaires reconvertis dans le secteur intermédiaire. Jusqu'à la crise financière des économies sous-régionales et l'avènement du multipartisme, une circulation rentière en boucle s'était établie, régulée à chaque phase par les pouvoirs politiques. D'un côté l'État attribuait ressources et marchés aux membres de sa propre administration afin de prolonger au plan économique sa domination politique. De l'autre, il définissait l'espace, les conditions d'existence et le niveau de rentabilité d'activités de type capitaliste, mais cette fois en contrepartie d'un tribut prélevé par les agents de la fonction publique, et d'un soutien financier au régime de parti unique par les opérateurs concernés, notamment les grands commerçants.

(13) Cf. J. Coussy, « Les ruses de l'État minimum », in J.-F. Bayart (éd.), *op. cit.*, qui note à juste titre que cette vision est finalement commune aux néo-libéraux et aux « dépendantistes ».

(14) Voir par exemple B. Contamin, Y.-A. Fauré (dirs), *La bataille des entreprises*

publiques en Côte-d'Ivoire. Histoire d'un ajustement interne, Paris, Karthala, 1990 ; ou P. Labazée, « La crise du modèle de développement rentier en Afrique de l'Ouest », in P. Traimond (éd.), *Finances et développement en pays d'islam*, Paris, Edicef, 1994.

Cette configuration semble avoir vécu. Suite à la nouvelle situation politique et financière africaine, les entrepreneurs, en particulier les grands commerçants islamisés, se sont retrouvés au cœur du financement des processus démocratiques, étant les seuls à pouvoir étayer les ambitions partisans par d'importants moyens économiques, ou par l'autorité qu'ils détiennent sur divers groupements associatifs, professionnels voire religieux. Le soutien matériel à un parti s'insère autant dans une logique d'ordre strictement militante que dans une stratégie de placement commercial, des retours financiers étant par exemple escomptés par les patrons de commerce de leurs placements politiques (E. Grégoire).

Il convient pourtant de pondérer. Si les partis accédant au pouvoir savent bien sûr récompenser ceux qui les ont soutenus, ils ne peuvent pour autant réorganiser sur des bases strictement politiques l'ensemble du champ économique, au risque d'un dysfonctionnement général. Aussi voit-on apparaître, à côté de l'octroi clientéliste de licences d'importation ou de protections industrielles, des systèmes tournants d'attribution des avantages auxquels tous les entrepreneurs sont convoiés, qu'ils aient ou non soutenus les partis au pouvoir. Tel le cas au Niger des fructueuses importations de gaz oil.

Ce nouveau bouclage financier ne s'épuise pas dans le constat du rôle accru que les pôles entrepreneuriaux dynamiques et dotés d'une quelconque rentabilité jouent désormais dans le financement de la vie politique nationale. Il renferme aussi l'opportunité pour ceux-ci de faire directement valoir leurs intérêts : dans nombre de pays africains des hommes d'affaires ont d'ores et déjà pénétré les partis politiques et détiennent désormais des mandats électifs.

Aussi peut-on se demander si la récente irruption des promoteurs — issus notamment de la sphère marchande — sur la scène politique, loin de donner à l'ethos et aux logiques capitalistes une place centrale dans le champ économique, n'aura pas pour effet d'accentuer l'informalisation et la défiscalisation des activités de production et d'échange avec la bénédiction des pouvoirs publics, et de passer ainsi d'une gestion rentière des ressources étatiques à une patrimonialisation des politiques économiques elles-mêmes. Ou si, le processus de contrôle des décisions économiques s'affirmant, les entrepreneurs en Afrique n'ont pas enfin les moyens de passer du stade de « bricoleurs » à celui d'« ingénieurs ».

P.L.

Dossier thématique établi par Pascal Labazée
Orstom-Niger, UMR « Regards » (Bordeaux)